

# LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST

**DORDOGNE**

Mobilisation locale pour  
un plan national

**LOT-ET-GARONNE**

Parmentine investit  
à Samazan

LOGEMENT / DORDOGNE

DU SOCIAL  
À L'ÉCONOMIQUE



# LOGEMENT / DORDOGNE DU SOCIAL À L'ÉCONOMIQUE

**INSTITUTIONNELS, ASSOCIATIONS, ÉLUS ET BÂTISSEURS  
SE SONT MOBILISÉS À PÉRIGUEUX POUR MODELER UN CENTRE D'ACCUEIL  
ET DE LOGEMENT D'URGENCE QUI DEVRAIT FAIRE ÉCOLE. QUAND  
LA CRÉATIVITÉ SE MET AU SERVICE DE L'HABITAT SOCIAL...**

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

**E**n arrivant sur le site, le choc des photos vaut plus que le poids des mots : les chalets et mobil-homes qui accueillaient jusqu'alors les sans domiciles fixes n'apparaissent que plus sinistres au regard de la construction design qui vient d'être inaugurée dans le quartier du Toulon à Périgueux. C'est une union de différents organismes d'hébergement et d'aide alimentaire du Grand Périgueux (Halte 24) qui a permis de reprendre, en 2015, la gestion d'un asile de nuit alors en difficulté de pilotage, et d'y apporter quelques aménagements de sécurité. Mais les conditions d'accueil restaient précaires : promiscuité, températures extrêmes en hiver et en été. Un projet de rénovation, imaginé en 2017, vient de se concrétiser de manière exemplaire. Il a été conçu pour proposer des logements d'urgence plus pérennes à un public fragile (SDF, expulsés, personnes en grandes difficultés familiales ou sociales), en apportant un accompagnement social. « Le caractère expérimental de ce lieu préfigure la prise en compte de ces personnes dans la cité, à proximité du futur pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines », note Richard Bourgeois, vice-président du Grand Périgueux délégué à l'urbanisme. Le préfet de la

Dordogne souligne l'ouverture 24/24 h et 365 jours par an, ainsi que la mise en place d'un consortium associatif inédit pour piloter le projet, avec la participation des collectivités territoriales (Périgueux, Grand Périgueux, Département).

Ce nouveau centre d'hébergement d'urgence peut accueillir 62 personnes selon des modalités adaptables aux profils des publics, l'objectif étant de modéliser un accueil pour recevoir en courts séjours des hommes isolés avec animaux et des familles avec enfants, dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Avec 46 logements collectifs, le centre offre des espaces dans deux bâtiments : l'un destiné aux familles, avec 16 logements communicants et des pièces en partage (lieux de convivialité, cuisine, salle de restauration, bureaux, buanderie, laverie, salle d'eau) ; un autre de 30 chambres isolées avec lui aussi un ensemble de pièces communes. Sur un budget initial de 2,6 millions d'euros HT, l'État a apporté 363 400 euros, le Grand Périgueux 69 000, le Département 46 000 et la Ville de Périgueux 90 000 euros. La CAF a contribué à l'achat des équipements. Le budget annuel de fonctionnement est pris en charge par l'État (515 000 euros, soit environ 8 300 euros/place).

CE NOUVEAU CENTRE D'HÉBERGEMENT  
D'URGENCE PEUT ACCUEILLIR **62 PERSONNES**  
**SELON LES MODALITÉS ADAPTABLES**  
**AUX PROFILS DES PUBLICS**





## L'ANCRAGE DE DOMOFRANCE EN DORDOGNE

Domofrance a aussi inauguré son bureau de gestion de Périgueux. Ouvert en juin 2020, il assure un service de proximité aux clients, élus et interlocuteurs pour soutenir l'économie locale. Cette implantation s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Mairie, et plus largement avec le Département, pour accompagner le développement local et l'accès au logement.

« Domofrance produira 190 logements en 2020, notre intensité d'investissement allant de 15 à 30 millions d'euros selon les années, insiste son président.

Nous avons reconfiguré nos moyens au plus près des besoins du terrain en organisant des comités départementaux, pour un regroupement paritaire des acteurs du logement et de l'emploi. » Christophe Fauvel, président de la CCI et du Medef, en est le représentant en Dordogne.

Implanté à Bordeaux depuis sa création, en 1958, Domofrance gère près de 40 000 logements en Nouvelle-Aquitaine sur tout le parcours résidentiel (étudiants, jeunes actifs, perte d'autonomie). En 2019, la structure a lancé son Projet Stratégique d'Entreprise 2019-2023, fondé sur l'ancrage territorial, la Responsabilité Sociétale des Entreprises et la transition digitale. Labellisé ISO 50001 (gestion responsable de l'énergie) et ISO 9001 (management de la qualité), elle emploie près de 670 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2019 de 263 millions d'euros.

### UNE MODÉLISATION À RÉPLIQUER

Ce lieu de vie constitue un pari audacieux sur le plan architectural et partenarial, avec un schéma de promotion immobilière conseillé par Jérôme Flot (Soletdev), développeur solidaire. « Je suis intervenu comme assistant maître d'ouvrage pour le compte de Halte 24 dès la phase de programmation pour définir les besoins, constituer l'équipe avec architecte et bureau d'étude, déposer le permis de construire et trouver le porteur de projet, l'association ne voulant pas être maître d'ouvrage. » La conduite a été confiée en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) à Nexity, engagé dans le logement pour tous via sa filiale Nexity Synonim. Le groupe a réalisé cette opération en modèle « non profit » en partenariat avec le cabinet MoonArchitectures et l'entreprise B3 Écodesign, rachetée par le groupe Eiffage en juillet 2019. Domofrance a été retenu comme acheteur-bailleur, l'acteur social apportant le meilleur loyer à Halte 24 dans le cadre de ce projet solidaire. Au final, les bâtiments ont été transférés à l'association qui se trouvait à l'origine du projet et elle va gérer l'établissement. Pour Domofrance, cette opération s'inscrit dans une continuité aux côtés des plus fragiles « pour l'équilibre de la société » avec une offre de logements adaptée à ce public.

Philippe Rondot, son président, rappelle que la structure est le plus important acteur du groupe Action logement en Dordogne, avec 700 habitats locatifs. (lire encadré)

## CONTAINERS, MODE DE RÉEMPLOI

Ce système clé en main avec montage technique, juridique et financier est peu courant, surtout avec une telle contrainte temps : deux ans entre la page blanche et la livraison, dont seulement sept mois pour réaliser le bâtiment. Le concept structurel correspond à la stratégie d'entreprise de Domofrance pour conjuguer écologie et habitat, et innover dans les processus de construction. Il s'inspire de la démarche de réemploi et de récupération de matériaux pour une destination de qualité supérieure. L'approche architecturale repose sur un système d'ossature en containers maritimes « dernier voyage », voués à la casse, qui trouvent ici une seconde vie en offrant le double avantage d'une mise en œuvre rapide et d'une modularité pour adapter les logements aux profils des publics. Une soixantaine de containers ont été retravaillés, redécoupés, isolés, juxtaposés et habillés : pendant la préparation du terrain, les modules réemployés étaient agencés en atelier (cloisons, fenêtres) avant assemblage sur place. Toute une panoplie de solutions en kit permet de combiner les modules. L'architecte, Guillaume Hannoun, connaît bien cette gestion de gabarits pour avoir travaillé sur un programme comparable à Paris (16<sup>e</sup>), pour ce type d'hébergement en fragilité sociale.

« Le budget de construction est maîtrisé, assure le directeur de Domofrance Francis Stéphan. Si les coûts restent habituels, le grand intérêt du réemploi de containers réside dans la rapidité de mise en œuvre : on a gagné six mois dans la livraison, avec un niveau de qualité très satisfaisant. » Le potentiel adaptable et modulable de ce chantier ouvre des perspectives de réplique, avec la possibilité de diversifier l'habillage des façades.

**DOMOFRANCE EST LE PLUS IMPORTANT ACTEUR DU GROUPE ACTION LOGEMENT EN DORDOGNE AVEC 700 HABITATS COLLECTIFS**



## URGENCE ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN GRANDE MARGINALITÉ

La crise sanitaire a mis en évidence le lien entre précarité et difficultés de santé, et la nécessité de structures d'hébergement adaptées. La protection individuelle et collective devient une obligation de santé publique. Le Gouvernement a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité, et les acteurs sanitaires et sociaux (État, associations, collectivités locales) sont mobilisés sur le terrain. De quoi repérer, évaluer, soutenir et dupliquer les dispositifs innovants à fort impact.

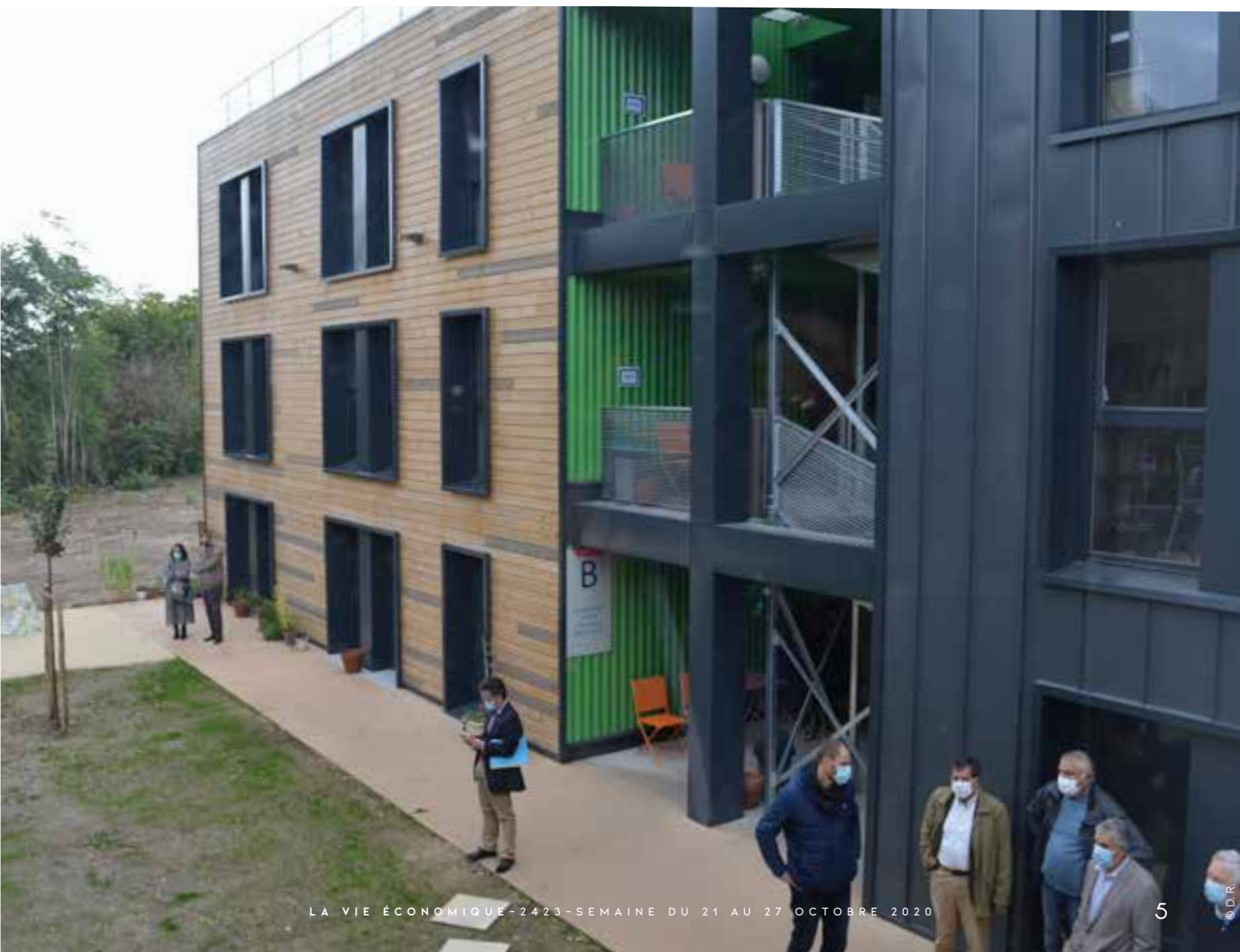
L'AMI mobilise 5 millions d'euros, dont 2 d'investissement dans le cadre du plan de relance et 3 dédiés au fonctionnement. À noter que le préfet de Dordogne souhaite inviter Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, à visiter ce site périgourdin, qui pourrait servir de modèle à d'autres projets expérimentaux pour appliquer les solutions visant à mieux répondre aux besoins des personnes en situation de grande marginalité, dans le cadre d'un lieu de vie innovant pouvant proposer une dimension collective ou communautaire avec un accompagnement soutenu et individualisé vers l'accès aux droits, aux soins et à l'insertion.



## ÉTUDE DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE

Pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine, La Fondation Abbé Pierre propose une analyse comparée dans cinq agglomérations représentatives de la diversité des territoires régionaux : Bordeaux Métropole, Limoges Métropole, les communautés d'agglomération de la Rochelle, de Pau-Béarn Pyrénées et du Pays Basque. Les intercommunalités s'imposent comme l'échelle d'intervention publique la plus pertinente pour une action solidaire en faveur du logement. Avec la décentralisation, elles sont devenues des acteurs de premier plan, aux côtés de l'État et des départements, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques publiques dédiées. La Fondation s'est penchée sur les effets de la réorganisation et de la montée en puissance des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en la matière. Les solutions passent par une bonne utilisation des dispositifs et projets portés par l'État (stratégie du *Logement d'abord* promue par la Fondation), la lutte contre le mal-logement au niveau local comme pierre angulaire des politiques de l'habitat et la reconnaissance des acteurs de première ligne que sont les travailleurs sociaux et associations locales. Au-delà de l'approche sociale, il ne faut bien sûr pas oublier l'impact sur l'économie locale du bâtiment, et sur l'emploi, des programmes immobiliers qui naissent de ces prises de conscience.

\* Étude disponible sur [fondation-abbe-pierre.fr](http://fondation-abbe-pierre.fr)  
(logement + Nouvelle-Aquitaine)



# MOBILISATION POUR UN PLAN

**L'ANNONCE DU PLAN DE RELANCE NATIONAL OFFRE DES OPPORTUNITÉS AUX ENTREPRISES PÉRIGOURDINES. LES SERVICES DE L'ÉTAT VONT LES ENCOURAGER À NE PAS LES LAISSER PASSER.**

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

**L**es acteurs économiques étaient conviés le 15 octobre à la préfecture : les représentants des chambres consulaires, filières professionnelles (bâtiment, restauration, tourisme), union des maires, Région, Département, les parlementaires... Les forces vives qui composent le Comité départemental du suivi de l'économie ont participé à cette séance spécialement consacrée au plan de relance. Les services de la Banque de France, la

Directe, l'Urssaf, les finances publiques, sont mobilisés aux côtés du préfet pour relayer et accompagner des mesures « qui ne concernent pas seulement les grands groupes, capables de les repérer et de les utiliser, mais jusqu'aux micro-entreprises, qui ont besoin d'être orientées », note Frédéric Perissat. Les possibilités sont nombreuses, les aides thématiques pouvant être

croisées, mais il n'y a pas de découpage départemental pour partager cette enveloppe de relance de 100 milliards d'euros, qui s'ajoutent aux 470 débloqués pour le plan d'urgence. Ce qui explique que le préfet engage ses services dans une démarche volontariste d'identification des bénéficiaires potentiels, par une bonne connaissance des catégories de mesures et une veille, afin de désigner le bon interlocuteur de proximité qui instruira le dossier.



# LOCALE NATIONAL

Une tournée d'information auprès des clubs d'entreprises, déjà faite à Montpon et Ribérac, va accélérer la diffusion sur le terrain. « Il faut saisir cette occasion de transformer la contrainte en opportunité, pour renforcer son activité ou diversifier ses marchés, pour avancer à l'exportation. France Relance peut par exemple prendre en charge une partie de l'investissement d'une entreprise qui voudrait accroître la numérisation de ses processus. C'est aussi le moment de réfléchir au retour d'ateliers installés à l'étranger grâce à des aides à la réimplantation. »

## UNE TOURNÉE D'INFORMATION AUPRÈS DES CLUBS D'ENTREPRISES VA ACCÉLÉRER LA DIFFUSION SUR LE TERRAIN

### NATURE DES AIDES ET INTERLOCUTEURS

Des groupes de travail sont constitués pour assurer une veille stratégique, pour susciter, recenser, coordonner et appuyer les différentes demandes. Des entreprises de Dordogne correspondent aux critères de fiches sectorielles comme l'électronique ou l'automobile, avec des demandes en cours. Les appels à projets sont ouverts depuis septembre, par vagues. Celui concernant le renouvellement de flotte de véhicules en optant pour l'hydrogène est sorti le matin même de la réunion en préfecture, il passe notamment par l'Ademe. Pour la décarbonation de l'industrie, l'interlocuteur est plutôt la

Directe, etc. Les collectivités locales sont aussi concernées par le plan, elles peuvent s'adresser à la sous-préfecture, par exemple pour des rénovations thermiques, ou encore des projets d'alimentation territoriaux pour structurer l'approvisionnement des cantines. Les participants à la rencontre ont affiché une attitude volontariste, l'inquiétude demeurant sur la trésorerie et la capacité à faire face aux charges qui ont été reportées, qu'il faudra sûrement lisser sur la durée.

\* La plateforme [planderelance.gouv.fr](http://planderelance.gouv.fr) détaille les 94 mesures réparties en trois priorités : écologie (30 milliards d'euros), compétitivité (34 milliards d'euros) et cohésion (36 milliards).

## POURSUITE DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Le plan d'activité partielle de longue durée continue à soutenir le maintien des salaires pendant deux ans, avec 60 % de financement assuré par l'État, dans tous les secteurs.

Parallèlement, un plan de formation financé à 100 % par l'État permet d'occuper ces périodes par l'acquisition de compétences nouvelles.



# PARMENTINE

# A



**PRÉSENT EN LOT-ET-GARONNE DEPUIS MAI 2011, PARMENTINE, GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DANS LA POMME DE TERRE, INVESTIT SUR SON SITE DE SAMAZAN. DAMIEN LAJUNIE, CHEF DE CENTRE, EXPLIQUE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE EN FRANCE EN GÉNÉRAL ET DANS LE MARMANDAIS EN PARTICULIER.**

Par Chantal BOSSY

## **La Vie Economique : Que recouvre l'entreprise Parmentine ?**

**Damien Lajunie :** « Au cœur de la Champagne, de la Beauce, de Bretagne, de Provence et du Marmandais, des producteurs de pommes de terre se sont associés pour donner naissance à la marque Parmentine. Elle regroupe aujourd'hui 403 producteurs et emploie plus de 200 salariés. Nos pommes de terre sont cultivées sur plus de 3 500 hectares par des producteurs passionnés. Pour offrir une gamme de produits variés et garantir la qualité des origines des pommes de terre, les zones de production de Parmentine sont réparties dans différentes régions françaises connues pour la richesse et la qualité de leurs terres agricoles. Le groupe à dimension humaine a construit sa culture d'entreprise sur le socle de la différence.

Cette différence se retrouve à tous les niveaux de l'entreprise vis-à-vis de nos producteurs, que nous fidélisons sur le long terme, par des contrats pluri-annuels et diversifiés, et en leur permettant aussi de devenir actionnaires de notre groupe (plus de 200 producteurs sont actionnaires). Nous mettons aussi à leur disposition un service agricole intégré et entièrement dédié à la Pomme de terre. Nous avons enfin investi, pour



# INVESTIT SAMAZAN

conserver les pommes de terre dans les meilleures conditions durant tout l'hiver, dans de nombreux sites de stockage frigorifique, à proximité de leurs exploitations. Nos stations de lavage-triage et conditionnement sont réparties dans 5 régions : Champagne, Beauce, Bretagne, Provence et Sud-Ouest. Nous investissons en permanence afin d'améliorer nos outils de production, réduire notre consommation en énergie et économiser les emballages superflus. Enfin, nous investissons dans la formation et la prévention. Notre ambition : sécuriser nos producteurs locaux et développer, avec eux, des productions spécifiques HVE (Haute Valeur Environnementale), Bio, dans le cadre de l'agroécologie. »

## **LVE : Que représente le site de Samazan en Lot-et-Garonne ?**

**D. L. :** « Le site de Samazan qui s'étend sur environ 1,8 hectare et qui emploie 30 salariés, est certifié Agriculture Biologique depuis le 6 novembre 2018. 30 000 tonnes de pommes de terre, de juin à septembre, sont traitées par an dont une partie d'origine Sud-Ouest. En Lot-et-Garonne, dix producteurs sur 143 hectares sont fournisseurs de Parmentine. Le site comprend à la fois une unité de stockage frigorifique d'environ 3000 tonnes afin de pouvoir stocker au frais les pommes de terre

« NOUS PERMETTONS AUX **PRODUCTEURS DE DEVENIR ACTIONNAIRES** DE NOTRE GROUPE (PLUS DE 200 PRODUCTEURS ACTIONNAIRES) »

« NOUS PRÉVOYONS DE **RECRUTER 10 PERSONNES DANS LES PROCHAINS MOIS** : CARISTES, CONDUCTEURS DE LIGNES... »

récoltées dans la région et les préserver dans de bonnes conditions, mais aussi un centre de lavage – triage-conditionnement. L'usine travaille 6 jours sur 7 et s'adapte aux besoins de nos clients, enseignes régionales de la distribution, mais aussi industriels. Notre implantation par région permet souplesse et réactivité. »

## **LVE : Des investissements sont en cours sur le site. À quels enjeux répondent-ils ? Quelles nouvelles installations pour quelles améliorations ?**

**D. L. :** « Les investissements répondent d'abord à un besoin de stockage au froid des pommes de terre. À la fois pour les pommes de terre nouvelles récoltes, que nous recevons de nos producteurs locaux entre juin et août, mais aussi pour les pommes de terre de fin de saison, que nous réceptionnons entre septembre et octobre. Ils portent sur 2 lignes de lavage avec trieurs optiques, process destinés à améliorer la qualité des produits finis pour les consommateurs et assurant l'homogénéité des calibres pour des temps de cuissons optimums, etc ; 7 lignes de conditionnement ; 14 ensacheuses ; 8 chariots élévateurs. Nous prévoyons enfin de recruter environ 10 personnes dans les prochains mois ; caristes, conducteurs de lignes, etc. »

# LOI DE FINANCES 2021 UN BUDGET DE ENERGETIQUE

**AU PROGRAMME DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : LA BAISSSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.**

Par Stéphane BOURSE  
et Vincent ROUSSET

**L**a baisse des impôts de production est par son ampleur la mesure phare de ce projet de loi. Rappelons que la contribution économique territoriale (CET) est composée de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). La CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros et qui sont imposables à la CFE. Ses taux d'imposition seraient diminués de moitié. Le taux du plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée serait abaissé de 3 % à 2 %. Les collectivités territoriales pourraient en outre décider à compter de 2021 une exonération de CFE pendant trois ans pour les créations et extensions d'établissement. Cette exonération entraîne automatiquement une exonération de CVAE.

Un nouveau crédit d'impôt serait créé en faveur des entreprises au titre des dépenses qu'elles engagent pour la rénovation énergétique de leurs locaux (bureaux, ateliers, commerces, entrepôts, etc.). Ce crédit d'impôt serait égal à 30 % des dépenses, avec un plafond de 25 000 euros (soit un crédit d'impôt maximum de 7 500 euros). Il pourrait bénéficier aux TPE et PME, relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, qu'elles soient propriétaires ou locataires de leurs locaux. Il prendrait en compte les dépenses engagées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 (date de signature du devis) et jusqu'au 31 décembre

2021. Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments pris en compte pour le crédit d'impôt seraient les suivants : isolation des combles, toitures et murs ; régulation du chauffage et de la ventilation ; ventilation mécanique ; chauffe-eau solaire collectif ; pompe à chaleur (PAC) Chaudière biomasse collective ; raccordement à un réseau de chaleur ou de froid. Les travaux devront être réalisés par des professionnels reconnus garants de l'environnement

## **CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)**

Le crédit d'impôt sur le revenu pour les dépenses en faveur de la transition énergétique (CITE) a été remplacé par une prime (« MaPrimeRénov' ») versée dès la réalisation des travaux par l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

**UN NOUVEAU  
CRÉDIT D'IMPÔT  
DEVRAIT ÊTRE  
CRÉÉ EN FAVEUR  
DES ENTREPRISES  
AU TITRE DES  
DÉPENSES QU'ELLES  
ENGAGENT POUR  
LA RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DE  
LEURS LOCAUX**

# TRANSITION...



La prime de l'ANAH concerne dès 2020 les contribuables les plus modestes et à compter de 2021 les autres contribuables. Le projet de loi de finances prévoit des mesures transitoires pour les dépenses engagées sous le régime du CITE, en 2018 ou 2019, mais qui ont été payées en 2020 après l'entrée en vigueur de la prime de l'ANAH. Il en serait de même pour certains travaux engagés en 2019 ou 2020 et payés en 2021. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur le revenu serait maintenu pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il concernerait l'acquisition et la pose de bornes de recharge dans la résidence principale du contribuable, qu'il soit propriétaire ou locataire, sans condition de niveau de revenu. Le crédit d'impôt serait égal à 75 % des dépenses et plafonné à 300 euros (ou 600 euros pour un couple installant deux bornes de recharge). Le crédit d'impôt porterait sur les dépenses engagées de 2021 à 2023.

## FISCALITÉ DES VÉHICULES

Une réforme de la fiscalité des véhicules routiers, déjà engagée dans la loi de finances pour 2020, s'appliquera à compter de 2022. Il s'agit d'harmoniser et de rationaliser le dispositif actuel de trois taxes, la taxe sur les véhicules des sociétés, le malus écologique et la taxe à l'essieu (PTAC d'au moins douze tonnes). La taxe sur les véhicules des sociétés (TVS) comprend deux composantes l'une visant l'émission de CO<sub>2</sub>, l'autre les polluants atmosphériques. Le barème de la taxe applicable en 2021 en fonction des émissions de CO<sub>2</sub> se traduirait par une augmentation de tarif pour les véhicules émettant entre 157 et 270 g de CO<sub>2</sub>/km. Le tarif pour les véhicules émettant 270 g de CO<sub>2</sub>/km passerait ainsi de 6 345 euros à 7 830 euros. Le malus écologique pour la première immatriculation d'un véhicule de tourisme serait fortement augmenté en 2021 et 2022. Il s'appliquerait dès 131 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre (contre 138 g/km) et son montant maximum serait doublé (40 000 € pour des émissions supérieures à 225 g/km).





## DORDOGNE

### UN PARCOURS AMÉNAGÉ À BOURDEILLES

C'est grâce au premier budget participatif lancé l'an dernier par le Département\* que le parcours en bord de Dronne a pu être financé et réalisé : il a été inauguré début octobre. Les Périgourdins ont plébiscité ce projet inscrit au chapitre « développement durable, environnement et cadre de vie » et porté par des résidents de l'Ehpad et leurs familles, des personnes âgées et des jeunes parents du village via le Syndicat d'initiative. La contribution départementale de 31 836 euros (sur 33 896) concerne un parcours de près de 200 mètres le long des berges de la Dronne, sur le domaine municipal, étudié pour un cheminement des personnes à mobilité réduite et parents avec poussette, pour un accès facile à ce site remarquable. L'aménagement en caillebotis bois, agrémenté d'une halte avec bancs et table de pique-nique et terrasse adaptée pour la pratique de la pêche, est entièrement piéton et relie l'Ehpad-foyer pour personnes handicapées à la Maison des services (mairie, poste, bibliothèque).

\* 684 idées avaient été déposées en 2019, dont 360 projets proposés au vote citoyen, sur lesquels 8 % de la population locale se sont exprimés. 53 projets ont finalement été retenus, soit 15 % de ceux soumis au vote. 7 sont déjà soldés, 22 sont en cours de réalisation, 12 en attente de retour de convention et/ou devis précis et 12 sans retour précis.

© D.Nicolas/CD24

## LOT-ET-GARONNE

### FINANCES PUBLIQUES : UN NOUVEAU SITE AGÉNAIS

Agen a été retenue dans le cadre de l'appel à candidatures pour accueillir en région des sites de la Direction Générale des Finances Publiques. Agen va donc accueillir une antenne du service des impôts des entreprises dont la mise en place est prévue à compter de 2023. Ce sont donc une vingtaine d'agents des Finances Publiques qui arriveront de Bercy avec leurs familles dans la préfecture lot-et-garonnaise.



© D.R.



## DORDOGNE UNE PLATEFORME DE STAGES POUR RAPPROCHER JEUNES ET ENTREPRISES

Après un parcours de cadre supérieur, Claudine Pradal a créé en Gironde et en Dordogne deux activités digitales avec Jonathan Serafini, formateur rencontré sur son parcours de reconversion au Wagon (33) : une start-up de développement de sites Internet et de formation au numérique, et une très originale solution de partage pour organiser les stages des élèves de 3<sup>e</sup> en entreprise. Elle est née il y a deux ans d'un constat dressé à l'occasion des recherches de stage obligatoire par les élèves de collège : la difficulté à trouver une entreprise ou une structure d'accueil freine la construction de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. De leur côté, les chefs d'entreprises cherchent à mener des actions pour dynamiser leur bassin d'emploi.

L'agence Web Mihivai a eu l'idée de faire le lien entre eux pour offrir aux jeunes une chance de trouver de nombreux stages à proximité de leur lieu d'étude : la plateforme personnalisée Stage-In reçoit les offres et demandes du secteur, cartographiées pour faciliter les recherches. En trois clics, les élèves font une demande de stage dans le domaine professionnel et le secteur géographique souhaité. L'offre s'adresse aux élèves de 3<sup>e</sup>, en attendant une évolution dans les années à venir vers les lycéens et même les étudiants.

Le service est entièrement gratuit, pour les élèves comme pour les professionnels. Stage-In a reçu en 2019 le prix de l'innovation attribué par l'incubateur H24, où la structure est basée à Périgueux. Le projet est opérationnel et s'améliore depuis un an, après des premiers tests effectués dans le Pays Ribéracois et le Grand Périgueux. Stage-In part maintenant à la rencontre des futurs usagers de Dordogne, les collégiens et leurs parents, à travers les réseaux sociaux et les médias locaux.

## LOT-ET-GARONNE L'INCUBATEUR DU CAMPUS NUMÉRIQUE 47 LABELLISÉ FRENCH TECH TREMPLIN

Depuis novembre 2018, l'incubateur du Campus Numérique 47, a accueilli près de 20 porteurs de projets innovants qui ont pu être hébergés sur place à Agen, et surtout accompagnés au quotidien par des experts de la création d'entreprise. Ces porteurs de projets sont des femmes, des hommes, des salariés, des personnes en reconversion, des jeunes, des moins jeunes, des ouvriers, des agriculteurs... C'est aussi cette diversité qui fait la richesse de l'incubateur du Campus Numérique 47, et qui en fait un lieu atypique. Richesse récompensée puisqu'il vient d'obtenir le label French Tech Tremplin, décerné à plusieurs dizaines d'incubateurs en France, mais seulement 8 en Nouvelle-Aquitaine, et 3 en dehors de Bordeaux ! French Tech est une initiative de la Mission French Tech, visant à faire en sorte que l'écosystème French Tech puisse enfin refléter la diversité de notre société. L'objectif est de permettre à des populations jusqu'ici sous-représentées dans ce milieu d'avoir toutes leurs chances grâce à des financements, des formations et à un système de mentorat et de faire en sorte que tous les talents aient accès aux mêmes avantages que les entrepreneurs issus de milieux plus privilégiés.





## NOUVELLE-AQUITAINE

# LES NÉO-AQUITAINS S'INTERROGENT SUR LEUR RETRAITE

71 % des actifs seniors en Nouvelle Aquitaine s'interroge sur les conséquences de la crise sanitaire sur leur future retraite, selon l'enquête menée auprès de 2 000 Français, âgés de 50 à 62 ans, par Opinion way à la demande de l'Assurance retraite et Agirc-Arrco. Au cours des derniers mois, plus d'un quart des Néo-aquitains à plus ou moins 10 ans de la retraite, ont en effet été concernés par une période de chômage ou d'activité partielle et/ou par une baisse de rémunération. 35 % d'entre eux déclarent avoir pratiqué le télétravail. Dans ce contexte, ils sont plus de 80 % à s'interroger sur le montant de leur future retraite et le nombre d'années qu'il leur reste à travailler pour disposer d'une retraite suffisante. Parmi leurs autres questionnements, les sondés se soucient également de l'impact que peuvent avoir sur leur future retraite leurs choix de vie personnels et professionnels (73 %). Enfin, et le contexte actuel pouvant y contribuer, 71 % d'entre eux s'interrogent sur les possibilités d'aménagement de fin de carrière accessibles dans leur situation (retraite anticipée, retraite progressive, dispositif carrière longue...). Ils sont plus de 70 % à requérir des conseils et services personnalisés pour être accompagnés dans leurs réflexions et choix futurs. Ils sont plus nombreux encore (79 %) à demander un accompagnement pour faire le point sur les démarches administratives à effectuer.



## NOUVELLE-AQUITAINE

# NÉO BUSINESS : RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES EN LIGNE

Pour répondre aux grands défis de l'entreprise en 2020, amplifiés par la crise sanitaire, Néo Business propose aux start-ups, PME, ETI ou grands groupes néo-aquitains une série de rendez-vous d'affaires en ligne, les 2, 3 et 4 novembre. L'objectif de l'événement, organisé par la Région, le Club des ETI et l'ADI Nouvelle-Aquitaine : « permettre aux décideurs des PME, ETI, grands groupes et start-ups de se rencontrer et de collaborer pour développer leur activité et créer de la valeur autour de solutions, de produits et de services « made in Nouvelle-Aquitaine ». Conférences et tables rondes seront également proposées sur « la résilience, l'art de rebondir », « business, retour d'expérience de rebonds réussis » et « vers un modèle de business plus durable ? »

Inscriptions sur [www.neobusiness-na.fr](http://www.neobusiness-na.fr)



















**SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
ETIC**  
Agen : 05 53 480 800  
Bordeaux : 05 33 891 790  
Pau : 05 59 82 82 83  
Biarritz : 05 59 41 94 33  
contact@avocats-etic.com

Par décisions en date du 26 juin 2020, l'associée unique de la Société **S.T.B - DUPOUY**, Société par actions simplifiée au capital de 112 000 euros, dont le siège social était situé Saint Michel, 82200 MOISSAC, 330 943 507 RCS MONTAUBAN, a décidé de :

- Transférer le siège social du Saint Michel, 82200 MOISSAC au Marché d'Intérêt National, 47000 AGEN à compter du 26 juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- Nommer en qualité de Président : la société PRIM@EVER SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 1 006 400 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt national, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 612 750 117 RCS AGEN, ayant pour représentant légal Monsieur Julien GARNIER, pour une durée illimitée à compter du 26 juin 2020, en remplacement de la société HERMES INVESTISSEMENT, démissionnaire,

- Nommer en qualité de Directeur Général : la SOCIÉTÉ AGENAISE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS ROUTIERS - SATAR, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt National - 47 550 BOE, immatriculée sous le numéro 026 320 093 RCS AGEN, ayant pour représentant légal Monsieur Julien GARNIER, pour une durée illimitée à compter du 26 juin 2020, en remplacement de Monsieur Gérard MALAURE.

- Ne pas désigner de Commissaire aux Comptes, suite à l'expiration des mandats du Cabinet AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET HUSSON, Commissaire aux Comptes suppléant.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 330 943 507 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis, Le Président  
20VE03517



**SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
ETIC**  
Agen : 05 53 480 800  
Bordeaux : 05 33 891 790  
Pau : 05 59 82 82 83  
Biarritz : 05 59 41 94 33  
contact@avocats-etic.com

## MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décisions en date du 26 juin 2020, l'associée unique de la Société **S.B.G SATAR BORDEAUX GIRONDE**, Société par actions simplifiée au capital de 165 000 euros, ayant son siège social sis Marché d'Intérêt National, 47000 AGEN, 400 173 191 RCS AGEN, a décidé de :

- Nommer en qualité de Président : la société PRIM@EVER SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 1 006 400 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt national, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 612 750 117 RCS AGEN, ayant pour représentant légal Monsieur Julien GARNIER, pour une durée illimitée à compter du 26 juin 2020, en remplacement de la société HERMES INVESTISSEMENT, démissionnaire,

- Nommer en qualité de Directeur Général : la SOCIÉTÉ AGENAISE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS ROUTIERS - SATAR, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social sis Marché d'intérêt National - 47 550 BOE, immatriculée sous le numéro 026 320 093 RCS AGEN, ayant pour représentant légal Monsieur Julien GARNIER, pour une durée illimitée à compter du 26 juin 2020,

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, Le Président  
20VE03512

## SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DU DOMAINE DE TALIVES

Société Civile Agricole  
au capital de 33 157.65 Euros  
Siège Social : 1, Allée du  
Château de Talives  
47 510 - FOULAYRONNES  
R.C.S. AGEN D 782 173 876

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2020, enregistrée au SPFE d'AGEN 1, le 8 octobre 2020, il a été constaté :

La refonte et la mise en harmonie des statuts avec les règles et dispositions régissant les SOCIÉTÉS CIVILES D'EXPLOITATION AGRICOLE.

La modification et l'extension de l'objet social de la Société ainsi qu'il suit : La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. L'acquisition, la prise à bail, l'administration et l'exploitation directe ou indirecte de toutes propriétés et de tous biens bâtis et non bâtis de nature agricole, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

A titre accessoire, la société a pour objet les activités suivantes ayant pour support l'exploitation : activités touristiques, accueil et réception, chambres d'hôtes et gîte rural, tables d'hôtes, achat et revente accessoires à la vente de produits de l'exploitation. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le changement de la dénomination sociale en SCEA DU DOMAINE DE TALIVES afin d'y faire figurer la forme de la Société. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le changement de libellé de l'adresse du siège social de la Société savoir 1, Allée du Château de Talives 47 510 FOULAYRONNES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La réduction du capital social de la Société pour porter celui-ci de la somme de 73 632.86 € à celle de 33 157.65 € par voie de diminution du nombre de parts sociales, et ce afin d'apurer les pertes subies par la Société. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Gérant, M. Hubert de ROLL-MONPELLIER  
20VE03536

## GIRARD MOTOCULTURE

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 200 000,00 euros  
Siège social : 57 Avenue  
d'Aquitaine  
47800 MIRAMONT DE  
GUYENNE  
312 381 544 RCS AGEN

## CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale du 30 septembre 2020, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur GIRARD Bernard, demeurant 554 Avenue d'Aquitaine à Miramont de Guyenne (47800) en remplacement de Madame GIRARD Antoinette, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2020.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis

20VE03599



**SELARL F. BLAJAN  
B. LAGIER  
et Lucie LANTAUME-BAUDET**  
Notaires Associés  
1 rue du Château  
47600 NERAC

## SCI DE LA RUE SEDERIE

Société Civile  
Capital : 210.443,42 euros  
Siège : 4 rue Lafayette 47600  
NERAC  
RCS AGEN 392 839 924

## CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une AGE en date du 26/09/2020 il a été constaté la fin des fonctions de gérant de M. Jean-Jacques BONNET par suite de son décès intervenu le 01/03/2020 ; et Mme Liliane GILES Veuve BONNET a été nommée gérante de ladite société à compter du 01/03/2020.  
20VE03551

## DEFI INDUSTRIES

Société par actions simplifiée  
au capital de 169 950 euros  
Siège social : Zone industrielle  
de Mestre Marty  
47310 ESTILLAC  
381 830 454 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2020, l'associé unique a nommé Monsieur Jérémy LABARBE, demeurant 2150, route de la Peyrigne à MOIRAX (47310), en qualité de Directeur Général à compter de ce jour.

Pour avis, Le Président  
20VE03558

## GNT TRANSPORT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 34 000.00 €  
Siège social : 3 ROUTE DE LA RESISTANCE  
47270 SAINT JEAN DE THURAC  
812 629 392 RCS AGEN

## CONTINUATION MALGRE LES PERTES

Suivant décisions de l'AGE du 15/09/2020, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis  
20VE03568

## SOCIÉTÉ COOPERATIVE AGRICOLE FRUITIERE DE MONCRABEAU

Société Cooperative Agricole  
à capital variable  
Siège social : Mairie de  
Moncrabeau MONCRABEAU  
47600 - NERAC  
En cours de transfert à  
MONCRABEAU 47600  
Belloc de Charrin  
Agréée sous le numéro 47-656  
RCS AGEN D 349 978 940  
(89 D 90010)

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 25 septembre 2019, le siège social de la Coopérative a été transféré à MONCRABEAU 47600 «Belloc de Charrin», à compter du 25 septembre 2019.

En conséquence, il est apporté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

SIÈGE SOCIAL

Ancienne Mention : Mairie de MONCRABEAU - MONCRABEAU 47600 - NERAC

Nouvelle Mention : MONCRABEAU 47600 «Belloc de Charrin»

Pour avis,

Le Président du Conseil d'Administration, Silas MARCELLIN  
20VE03547

Suivant décisions d'associé unique du 15/10/2020 de la société **LABADIE S.T.E.**, SARL au capital de 1.000 €, siège social 309 Route des Rambauds 47180 SAINT-MARTIN-PETIT, RCS AGEN 847 583 580, le siège social a été transféré à compter de cette date au 4 Bis Rue Rousset 47200 MARMANDE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis.  
20VE03619

**LA VIE  
ÉCONOMIQUE**  
DU SUD-OUEST LE BUREAU D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

## ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE  
106 rue Fondaudègue CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS  
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

**SOCIÉTÉ CIVILE  
AGRICOLE DOMAINE DU  
PEAGE**  
Société Civile  
Capital : 256.114,35 €  
Siège : Pas de la Ville – 47310  
SÉRIGNAC SUR GARONNE  
RCS AGEN 408 103 265

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une AGE en date du 31/05/2019 et d'un acte reçu par Me LANTAUME-BAUDET, notaire à BRUCH, le 30/09/2020, il a été constaté la fin des fonctions de gérant de Mme Aimée CONDOM Vve BROUSTEAU et de Mme Monique BROUSTEAU Vve PRADES par suite de leurs décès survenus respectivement le 02/12/2012 et le 11/01/2018 ainsi que la nomination de M. Christophe PRADES nouveau gérant et associé à compter rétroactivement de la date de vacance de la gérance soit à compter du décès de Mme Vve PRADES (11/01/2018).  
20VE03560

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 octobre 2020, les associés de la société ECOSWEE-THOME, dont le siège est à BAZENS (47130) lieudit Lacapelette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AGEN, sous le numéro SIREN 829116318 ont décidé de la transformation de la société, en une Société Civile Immobilière, à compter du 01 janvier 2020, sans qu'il y ait création d'une nouvelle personne morale. La dénomination, le siège social, la date de clôture de son exercice et sa durée restent inchangés. Sous sa nouvelle forme la société est gérée par Monsieur Pierre CAPGRAS demeurant à BAZENS (47130), lieudit Lacapelette.

Formalités exécutées au RCS d'AGEN.  
Me Pierre CAPGRAS  
20VE03592



**SOCIÉTÉ D'AVOCATS  
ETIC**  
Agen : 05 53 480 800  
Bordeaux : 05 33 891 790  
Pau : 05 59 82 82 83  
Biarritz : 05 59 41 94 33  
contact@avocats-etic.com

Aux termes de décisions en date du 14 octobre 2020, l'Associée unique de la société PUBLI 82, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 65.612 euros, dont le siège social est situé Chemin de Rouan, 82200 MOISSAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451.228.407 RCS MONTAUBAN, a décidé de :

- nommer à compter du même jour en qualité de Présidente : la société CARRE MEDIA, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 20 Rue du Commerce 47340 LAROQUE-TIMBAUT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 878 842 889 RCS AGEN, ayant pour représentant permanent Monsieur Florian FEYTE, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Paul VIALAS, démissionnaire,

- remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale "PUBLI 82 SARL" par "PUBLI 82" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- transférer son siège social du Chemin de Rouan, 82200 MOISSAC au 82 Boulevard Edouard LACOUR, 47000 AGEN à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de supprimer les dispositions transitoires contenues au Titre X des statuts devenues à ce jour sans objet.

Pour avis, La Présidente  
20VE03573

**VOXEL**  
Société d'Avocats  
1 rue François Neveux  
ZAC de Trenque Bât. Atrium  
47550 Boé  
Tél : 05 53 47 50 00  
Fax : 05 53 47 49 00  
www.voxel-avocats.fr

**A2P**  
Société A Responsabilité  
Limitée au capital de 404.000  
euros  
Siège Social : Lacapelette –  
47550 BOE  
481 584 175 R.C.S. AGEN

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme BOUE de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 août 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis - Le gérant  
20VE03579

**VOXEL**  
Société d'Avocats  
1 rue François Neveux  
ZAC de Trenque Bât. Atrium  
47550 Boé  
Tél : 05 53 47 50 00  
Fax : 05 53 47 49 00  
www.voxel-avocats.fr

**CA.BO**  
Société A Responsabilité  
Limitée au capital de 1.000  
euros  
Siège social : 5, allée de  
Dangosse –  
47510 FOULAYRONNES  
828 534 321 R.C.S. AGEN

### AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 29 septembre 2020, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jérôme BOUE de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 août 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, et de transférer le siège social du 5, allée de Dangosse – 47510 FOULAYRONNES à Lacapelette – 47550 BOE et de modifier l'article 4 des statuts, et ce à compter du 29 septembre 2020

Pour avis - Le gérant  
20VE03580



**SELARL DALÉAS-HAMTAT-GABET**  
Avocats associés  
1 Avenue du Président Pierre Angot –  
64000 PAU

**CONCEPT AGRI SERVICES**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2.000 euros  
Siège social : 5008 Avenue  
Jean Serres  
47480 PONT-DU-CASSE  
838.196.657 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 11/06/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du 11/06/2020 pour y inclure « Transports publics routiers de marchandises et de location pour le compte d'autrui et/ou location avec conducteur avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes » et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

Pour avis.  
20VE03540

**O'NAAN**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : 51 rue  
Alexandre Dumas  
47520 LE PASSAGE D'AGEN  
828 011 980 R.C.S. AGEN

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour Avis, Le Président  
20VE03609

**ACRA**  
Société À Responsabilité  
Limitée au capital de 10 000,00 €  
Siège social : LIEU-DIT A  
GOUTS  
47190 AIGUILLON  
802 132 183 RCS AGEN

### REMPLACEMENT GERANT

Suivant décisions de l'associée unique du 22/09/2020, Mme TITIA MEUWEE, demeurant Princessweg 71 A, 9717B à GRONINGEN (PAYS BAS), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Frank MEUWEE, gérant décédé à compter du 13/08/2020.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, la gérance  
20VE03510

**LE RELAIS DE GOUNEAU**  
SARL au capital de 10 000 €  
Siège social : Gouneau  
47 110 LE TEMPLE SUR LOT  
849 021 266 RCS AGEN

Aux termes d'une ordonnance en date du 04/09/2020 rendue par le Président du Tribunal Judiciaire d'AGEN, Mme SANDRE Josiane, demeurant 96, Avenue des Martyrs de la Résistance 47200 MARMANDE a été désignée en qualité de mandataire judiciaire provisoire de la SARL LE RELAIS DEGOUNEAU.

Mention sera faite au greffe du tribunal de commerce d'AGEN.  
20VE03530

**UNION DE  
COOPERATIVES  
AGRICILES  
AQUITAINE MEDITERRANEE**  
Chemin de Cazeaux 47200  
MARMANDE  
N° Siret : 438 206 393 00011 –  
N° Agrément N2754

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 12 octobre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de L'Union de Coopérative Agricoles Aquitaine Méditerranée à compter du 15 octobre 2020 et sa mise en liquidation amiable.

A été désigné liquidateur M PALU Jean-Claude demeurant Croix de Moustier 47800 MOUSTIER.

Lequel dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à chemin de Cazeaux 47213 Marmande Cedex, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN.

Le liquidateur.  
20VE03562

**SAS ASLB**  
1 rue de Gresailles 47550 BOE  
Capital social de 7.500,00 euros  
RCS d'AGEN : 801 462 060

### AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associée unique en date du 30 Septembre 2020, a décidé la dissolution anticipée de la société, avec effet au même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Amandine LEBORGNE, demeurant « Tourillon » - 47220 MARMONT PACHAS a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, où la correspondance pourra être adressée.

Pour avis, le liquidateur,  
Madame Amandine LEBORGNE  
20VE03539

**POUR RECEVOIR  
LE SERVICE REGULIER DE  
NOTRE JOURNAL**

**ABONNEZ-VOUS !**

**SERVICE ABONNEMENT**

TÉL. 05 57 14 07 55

**ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM**



**SCI MALPECH**, SCI en liquidation au capital de 2 000 €, Siège Social : ZAC Agen Sud rue du Trech 47000 AGEN  
Siège de liquidation : ZAC Agen Sud rue du Trech 47000 AGEN, 434 977 450 RCS AGEN - L'AGE du 01/10/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Christophe MALBET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/08/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AGEN. Pour avis  
20VE03596



**LEGIGARONNE**  
Avocats à la Cour  
Spécialistes en Droit des  
Sociétés en Droit Fiscal  
et Droit Social  
9 rue Pontarique 47000 Agen

**BROC NUTRITION**  
Société à responsabilité limitée  
Siège : Lieu-dit Broc  
47110 LE TEMPLE SUR LOT  
451 196 489 RCS AGEN

## AVIS DE DISSOLUTION - ATTRIBUTION

Par décision de l'associée unique du 12 octobre 2020, a été décidée la dissolution sans liquidation, de la société sus-visée, avec effet au 20 novembre 2020, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil, au profit de la société ADF INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 111.660 €, dont le siège est à 47110 LE TEMPLE SUR LOT, lieu-dit Broc, immatriculée 528 112 519 RCS AGEN.

Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce d'AGEN, dans un délai de trente jours à compter du lendemain de la présente publication.  
20VE03595



**LEGIGARONNE**  
Avocats à la Cour  
Spécialistes en Droit des  
Sociétés en Droit Fiscal  
et Droit Social  
9 rue Pontarique 47000 Agen

## CESSION DE DROIT AU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 30 Septembre 2020, enregistré auprès du Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AGEN le 7 Octobre 2020, dossier 2020 00028299, Référence 4704P01 2020 A 01917,

La société à responsabilité limitée « **NEW STYL** », au capital de 42.685,72 €, dont le siège est à 32000 AUCH, 35, rue Dessoles, immatriculée 306 187 378 RCS AUCH a cédé à

la société par actions simplifiée « **OPTIQUE CAMBON REPUBLIQUE** » au capital de 8.000 €, dont le siège est à 47000 AGEN, 80, Bd de la République, immatriculée 424 932 028 RCS AGEN,

l'intégralité de ses droits sur un bail commercial portant sur des locaux, situés à 47000 AGEN, 1, Place Wilson, moyennant le prix de DEUX CENT VINGT MILLE Euros (220.000 Euros) ; précision étant faite que le vendeur exploitait dans les lieux un fonds de négoce d'articles de confection, expressément exclu de la cession.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er Octobre 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès du Cabinet d'Avocats « LEGIGARONNE » situé à 47000 AGEN, 9, rue Pontarique, où domicile a été élu à cet effet.  
20VE03518

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.c.v.)

Suivant acte reçu par Me Danielle PRAT notaire associé, à BEAUVILLE (Lot et Garonne), office notarial n° 47009, le 2 octobre 2020, Monsieur Raymond Louis BOTELLA et Madame Nicole Denise Jeanne BROSSARD son épouse demeurant ensemble à SAINT MAURIN (Lot-et-Garonne) Moulineau - 562 Route du moulin mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MORCENX (Landes) le 16 janvier 1971, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Danielle PRAT Notaire place du carré 47470 BEAUVILLE où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.  
20VE03611



**SCP Dominique LAUZIN-ROY**  
et Clémence ESCAFFRE  
Notaires associés à AGEN  
(47000) 70 rue Lamouroux

## AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 27 mars 2011 Mademoiselle Jeanine Anne Paulette JACQUEMIN, retraitée, demeurant à BORDEAUX (33000), 24 rue de Marseille, célibataire

Née à NERAC (47600), le 25 novembre 1925.

décédée à BORDEAUX le 04 juillet 2020 a institué comme légataire universel M. Olivier CAUSSE. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Dominique LAUZIN-ROY, suivant procès-verbal du 06 octobre 2020, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de BORDEAUX le 09 octobre 2020

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Dominique LAUZIN-ROY, Notaire à AGEN (47000), 70 rue Lamouroux, Notaire chargé du règlement de la succession.

20VE03557

Rectificatif à l'annonce référence 20VE03175 parue dans La Vie Economique du Sud-Ouest, le 30/09/2020 concernant la société **Le Panier Bio De Chez Nous**, lire La société n'a pas de directeur général en lieu et place de Directeur Général : M Pouchès Eric demeurant 1790 avenue des landes 47310 SÉ-RIGNAC-SUR-GARONNE.

20VE03591

# LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

## HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS  
SARL au capital de 50 000 €  
Siège social : 108 rue Fondaudège  
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex  
SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Rédacteur en chef : Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT & Noëlie SANZ

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE

Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,

Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT

& Nelly BETAILE

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Service Annonces légales : Marie-Carole BANEY

Direction financière et administrative :

Katia DE STEFANO

Responsable comptable :

Florence MANOEUVRIER

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :

Anthony BLUTEAU, Franck DUPÉRIÉ &

Christine SABOURIN

Secretariat : Khedidja OUIS

## PUBLICITÉ

Tél. 07 85 39 64 49

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES

Routage : SUD MAILING

Commission paritaire

n° 1022 I 182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco



ABONNEZ VOUS

# RÉDUCTION DES COTISATIONS SOCIALES DES DIRIGEANTS

**LES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉ, MANDATAIRES SOCIAUX, BÉNÉFICIENT D'UNE RÉDUCTION DE LEURS COTISATIONS SOCIALES DANS LES MÊMES CONDITIONS QUE LES SALARIÉS MAIS DONT LE MONTANT EST CELUI PRÉVU POUR LES INDÉPENDANTS.**

**B**ien qu'ils soient assimilés aux salariés sur le plan social, les dirigeants de société, mandataires sociaux, ne bénéficient pas de l'exonération de cotisations sociales prévue pour les salariés dans le cadre de la crise sanitaire.

Les dirigeants de société bénéficient en revanche de la réduction forfaitaire de cotisations sociales instituée pour les travailleurs indépendants (appelée « aide au paiement » par l'Urssaf). Cette réduction de cotisations s'applique avec quelques particularités. Les conditions pour en bénéficier sont identiques à celles prévues pour les salariés mais son montant est celui fixé pour les cotisations personnelles des travailleurs indépendants (par le décret 2020-1103 du 1<sup>er</sup> septembre 2020).

Comme pour les salariés, la réduction de cotisations ne peut s'appliquer que si l'entreprise exerce une activité dans l'un des trois secteurs d'activité particulièrement affectés par la crise sanitaire (la liste complète de ces

secteurs est rappelée dans la circulaire DSS 2020-160) :

- secteur S1 : hôtellerie, restauration, tourisme, sport, culture, événementiel, etc. ;

- secteur S1 bis : entreprises dont activité dépend des entreprises du secteur S1 et qui ont subi une perte de chiffre d'affaires significative sur la période du 15 mars 2020 au 15 mai 2020 (au moins 80 % par rapport aux mêmes mois de 2019, ou au moins 30 % du chiffre d'affaire annuel de 2019) ;

- secteur S2 : entreprises de moins de 10 salariés dont l'activité, impliquant l'accueil du public, a été interrompue par application du décret 2020-293 du 23 mars 2020.

Comme pour les travailleurs indépendants, le montant maximal de l'aide se chiffre à 2 400 euros dans les secteurs S1 et S1 bis et à 1 800 euros dans le secteur S2. L'aide est plafonnée au montant des cotisations dues. Ces dispositions s'appliquent à tous les dirigeants de sociétés (dirigeants de SA, SAS, gérants minoritaires ou égalitaires de Sarl ou de Selarl, etc.).

Lorsque le dirigeant cumule un mandat social et un contrat de travail (pour des fonctions techniques par exemple), il cumule également les exonérations de cotisations : réduction forfaitaire pour le mandat social, exonération « Covid-19 » et « aide au paiement » pour l'activité salariée.

Référence

Circulaire DSS 2020-160 du 22 septembre 2020

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2018 T4	114,06	+ 2,45 %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %
2020 T1	116,23	+ 1,39 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L.145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2020 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019			
VOITURES			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR			
	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS			
PUISSANCE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

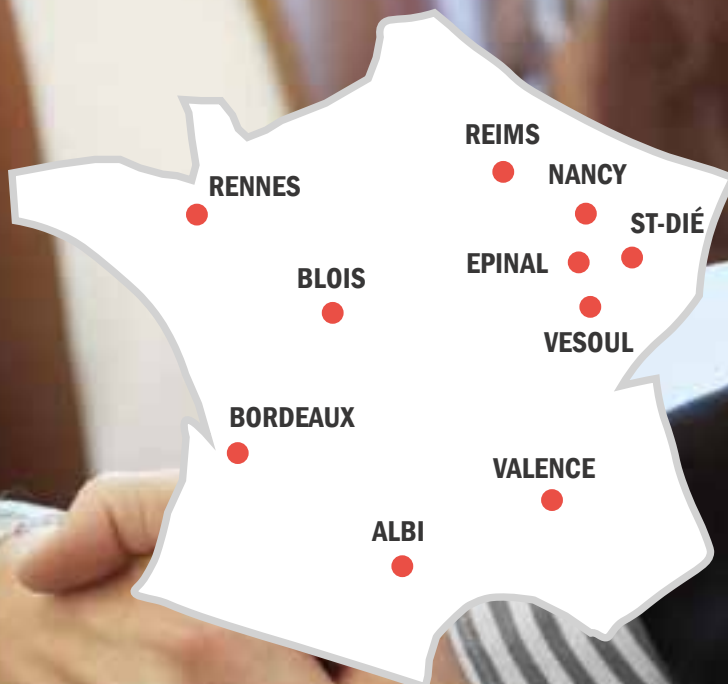
INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2019	AOÛT 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,86	105,09	+ 0,2 %
INDICE HORS TABAC	104,40	104,34	- 0,1 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
4 <sup>ème</sup> TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,95 %
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,92 %
2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020	130,57	+ 0,66 %

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €

# VOS CONTRATS SANTÉ ET PRÉVOYANCE

- › Frais de soins de santé
- › Incapacité
- › Invalidité
- › Décès
- › Rente éducation
- › Rente de conjoint



Pour **convenir** d'un entretien dans **vo**tre entreprise, contactez notre délégué régional **Joris LECALONNEC** :

**05.56.06.40.32** 

ou rendez-vous en agence :  
**4 place Fernand Lafargue à Bordeaux**  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.



**GROUPE VICTOR HUGO**  
MUTUELLE - PREVOYANCE



**MUTUELLE**  
Victor Hugo